

ORION^{IMMO}

Proposition Assurance de protection juridique destinée à l'acquisition et/ou au maître d'ouvrage d'un bien immobilier

Couverture d'assurance demandée:

- Protection juridique ORION^{IMMO} destinée à l'acquisition d'un bien immobilier
- Protection juridique ORION^{IMMO} destinée au maître d'ouvrage d'une nouvelle construction ou de l'agrandissement / la transformation d'un bien immobilier
(uniquement pour les constructions conformes à la norme SIA 118 ainsi qu'en cas de direction professionnelle des travaux)

Début de l'assurance: _____

Durée: **5 ans** (dès la réception planifiée de l'objet pour un usage immédiat par le preneur d'assurance)

1. Proposant (preneur d'assurance)

Monsieur Madame Langue: F D I

Nom: _____ Prénom _____

Rue, n° _____ Code postal, lieu _____

Téléphone pendant la journée _____ Email _____

Compte (bancaire/postal) _____

2. Données sur le vendeur (uniquement en cas de protection juridique destinée à l'acquéreur d'un bien immobilier)

Monsieur Madame

Nom: _____ Prénom _____

Rue, n° _____ Code postal, lieu _____

Téléphone pendant la journée _____ Email _____

3. Données sur le bien immobilier

3.1. Données générales

a) Nature et affectation du bien immobilier à acheter ou de l'ouvrage à assurer

b) Adresse du bien immobilier (code postal, lieu, rue et numéro du cadastre)

3.2. Données complémentaires en cas d'acquisition d'un bien immobilier

a) Date d'achat et b) Date de reprise du bien immobilier (transfert de droits et d'obligations à l'acquéreur) c) Prix d'achat en CHF

a) _____ b) _____ c) _____

d) Pour les nouvelles constructions: les plans de construction et la description des travaux de construction sont-ils disponibles; y sont-ils mentionnés de façon détaillée les matériaux, les éléments de construction, les produits ainsi que leurs prix?

- Oui (merci de joindre la copie des documents à la proposition) Non

e) Les actions en garantie vis-à-vis des artisans ont-elles été laissées au vendeur? f) A-t-il été mentionné une date d'emménagement au plus tard dans le contrat de vente?

- Oui Non Oui Non

3.3. Données complémentaires en cas de nouvelle construction, d'agrandissement / de transformation d'un bien immobilier Nouvelle construction Agrandissement / Transformation

a) Prix de construction global (clefs en main, honoraires inclus) en CHF

b) En cas d'agrandissement / de transformation: année de construction du bien immobilier

c) Début de l'installation du chantier de construction

d) Date présumée de la réception de construction conformément aux normes SIA

e) Des dommages ou des matières résiduelles existantes sont-ils déjà connus?

Non Oui; lesquels:

f) Participants à la construction de l'ouvrage (nom, adresse, numéro de téléphone):

Maître d'ouvrage
Architecte / direction
des travaux / entreprise
générale
Direction locale des
travaux

Ingénieur

Géologue

4. Questions sur la proposition

Un assureur de protection juridique a-t-il déjà résilié une de vos assurances ou refusé une de vos propositions?

Non Oui; nom de l'assureur:

5. Primes (seront complétées par Orion)

Prime annuelle pour la protection juridique destinée à l'acquisition d'un bien immobilier (sans timbre fédéral)

CHF _____

Prime annuelle pour la protection juridique destinée au maître d'ouvrage d'un bien immobilier (sans timbre fédéral)

CHF _____

Total prime annuelle pour la protection juridique d'un bien immobilier (sans timbre fédéral)

CHF _____

+ 5 % timbre fédéral

CHF _____

Total prime annuelle pour la protection juridique d'un bien immobilier (avec timbre fédéral)

CHF _____

6. Déclaration finale et signatures

L'assurance est considérée comme demandée au plus tôt à réception par Orion de la proposition signée. La proposition est considérée comme acceptée lorsque le proposant est en possession d'une acceptation écrite et / ou d'une police d'assurance Orion.

Je déclare avoir répondu correctement et en toute conscience aux questions de la présente proposition et m'engage à annoncer à Orion tout changement intervenant avant le début de la couverture d'assurance définitive. Je m'engage à accepter la police établie conformément à mes déclarations ainsi qu'à payer la prime. Je confirme avoir reçu les informations légales (art. 3 LCA) ainsi que les clauses du contrat déterminantes.

J'autorise Orion à faire inspecter et contrôler les biens immobiliers en tout temps par un mandataire. Le proposant donne la permission à la compagnie d'assurance de demander des informations complémentaires auprès des participants à l'ouvrage. J'autorise Orion à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation des données, l'utilisation des données pour l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les analyses statistiques et à des fins de marketing. Orion peut transmettre ces données dans la mesure nécessaire pour qu'elles soient traitées par des tiers participant à l'exécution du contrat, en particulier aux co-assureurs et aux réassureurs.

Si un courtier en assurances ou un intermédiaire agit pour moi, Orion est en droit de lui communiquer toutes les données du client, telles que les données concernant l'exécution du contrat, l'encaissement et les cas d'assurance.

Orion est en outre autorisée à demander tous renseignements utiles auprès de bureaux officiels ou d'autres tiers, notamment en ce qui concerne l'évolution des sinistres. Cette autorisation est valable indépendamment de la conclusion du contrat. Je suis en droit de demander à Orion les renseignements prévus par la loi sur le traitement des données me concernant.

Lieu et date:

.....

Signature du proposant:

.....

Nom / Prénom du conseiller:

Téléphone / email du
conseiller:

.....

.....

7. Documents à fournir avec la proposition

a) Protection juridique Immobilier **en tant qu'acquéreur** d'un bien immobilier:

- Copie du contrat de vente
- Copie de la confirmation du financement par la banque
- Pour les nouvelles constructions: copie des plans de construction et de la description des travaux de construction
- Si des modifications ultérieures de la norme d'aménagement convenue dans le contrat de vente interviennent: copie de cette convention écrite supplémentaire

Attention:

Si cette convention est conclue après la conclusion de l'assurance de protection juridique Immobilier, une copie de la convention supplémentaire doit être remise à Orion dans un délai de quatre semaines.

Autrement, aucune couverture d'assurance ne sera accordée pour les cas relevant de cette convention conformément à l'art. B2, chiffre 3.

b) Protection juridique Immobilier **en tant que maître d'ouvrage** d'une nouvelle construction ou de l'agrandissement/la transformation d'un bien immobilier

- Copie du contrat avec l'architecte
- Copie du devis définitif, signé par l'architecte
- Copie de la confirmation du financement par la banque